



**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
NATURELS D'INONDATION  
(P.P.R.I)**

avec dispositions immédiatement opposables  
sur le bassin du

**GRAND VALLAT  
ET DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS**

Communes de : BANDOL et SANARY-SUR-MER  
LA CADIERE-D'AZUR  
LE CASTELLET

**4. CARTE DE DEFINITION DE  
LA ZONE BASSE HYDROGRAPHIQUE**

Vu pour être annexé à  
l'arrêté préfectoral  
en date du 2 DEC. 2017  
Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,  
Serge JACOB

Direction  
Départementale  
des Territoires  
et de la Mer  
VAR

Service Aménagement  
Durable  
Bureau Risques

DECEMBRE 2017  
Fond :BDPARCEL@IGN2014  
Echelle : 1 / 17 500

**LEGENDE**

--- Limites communales

**ZONAGE REGLEMENTAIRE**

ZONE B1

ZONE B2

ZONE B3

ZONE R1

ZONE R2

Zone d'EXZECO > 1KM<sup>2</sup>

ATLAS DES ZONES INONDABLES

Lit moyen

Lit majeur